

Apprenons à vivre autrement avec le COVID-19

A partir du 1er avril 2022,
il n'y a plus d'isolement
ni de quarantaine.

Nous sommes passé.e.s
à une nouvelle phase de
la pandémie: encore plus
qu'hier, c'est à vous de
prendre le relai!

En quoi la situation a-t-elle changé?

Ce tournant est possible:

- grâce à la vaccination,
- grâce à l'immunisation suite aux infections
- et parce qu'Omicron, le variant actuel, est plus transmissible mais moins dangereux.

Le COVID-19 ne va pas disparaître. Mais, sauf mauvaise surprise, la pandémie va probablement devenir une endémie avec des pics de contaminations, par exemple lors des saisons froides.

**Nous apprenons à vivre
autrement avec le COVID-19.**

Que faire si votre test est positif?

- Portez un masque tant que vous avez des symptômes
- Si vous avez des symptômes sévères, que votre état vous inquiète: allez aux urgences ou appelez le 144
- Si vous avez des symptômes qui vous empêchent d'aller travailler: lorsque votre absence doit être justifiée par un certificat médical, prenez contact avec votre médecin traitant (le Service du médecin cantonal ne délivre plus de certificat médical)
- Si votre état vous le permet, et en accord avec votre employeur, faites du télétravail lorsque c'est possible
- Ne rendez pas visite à une personne vulnérable
- Limitez les rencontres (les sorties entre ami.e.s par exemple)

Si vous vivez avec une personne vulnérable:

- Réduisez au maximum les contacts au sein du logement
- Portez un masque dans le logement (vous et la personne vulnérable)

Si vous êtes une personne vulnérable:

- Contactez votre médecin traitant



Pour en savoir plus:

- www.ge.ch/covid-19-se-proteger-proteger-autres
- Hotline SMC 022 546 55 27